REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA PRÉSIDENTE DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2026-07-16-R-0474

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : **Déclassement du domaine public routier métropolitain d'une partie du parking situé 13 rue du Vercors - Ouverture d'une enquête publique**

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

n° provisoire 18133

La Présidente de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et, notamment, les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et, notamment, les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Présidente de la Métropole n° 2026-06-02-R-0376 du 2 juin 2026 donnant délégation de signature à madame Séverine Battin, Directrice générale adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement des Vice-Présidents ;

Vu l'arrêté de la Présidente de la Métropole n° 2026-06-12-R-0427 du 12 juin 2026 donnant délégation de signature aux Vice-Présidents ;

Considérant l'absence de monsieur Pierre Oliver, Vice-Président ;

arrête

Article 1 - Le projet de déclassement du domaine public routier métropolitain d'une partie du parking situé 13 rue du Vercors à Lyon 7ème sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants du CRPA et les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

En conséquence, le dossier d'enquête publique sera déposé pendant 16 jours entiers et consécutifs du 14 au 29 septembre 2026 inclus. Chaque habitant ou tiers intéressé pourra en prendre connaissance à :

- la Mairie de Lyon 7ème, 16 place Jean Macé, service vie locale et sociale, aux horaires suivants :

.les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 16h45,
.les mardis de 10h00 à 16h45 ;

- la Métropole - délégation gestion et exploitation de l'espace public - direction ressources - service administration finances - unité juridique processus délibératif, immeuble le Clip au 7ème étage, 83 cours de la Liberté à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Pendant ce délai, les observations du public pourront être consignées directement sur le seul registre prévu à cet effet à la Mairie de Lyon 7ème, siège de l'enquête, ou être adressées au Commissaire-enquêteur, par écrit, qui les annexera au registre.

Le Commissaire-enquêteur recevra, les personnes intéressées ou concernées par le projet et recueillera leurs questions, observations, propositions et contre-propositions éventuelles à la Mairie de Lyon 7ème, bureau des permanences, située 16 place Jean Macé, aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 23 septembre 2026 de 14h00 à 16h45,
- le mardi 29 septembre 2026 de 14h00 à 16h45.

Article 2 - 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté ainsi qu'un avis d'enquête au format A3 sur fond vert, seront publiés par voie d'affichage à la Mairie de Lyon, à la Mairie de Lyon 7ème, ainsi qu'au siège de la Métropole. Des affiches seront posées à chaque extrémité des espaces concernés par le déclassement susmentionné.

De même, les principales informations extraites du présent arrêté seront publiées dans deux journaux régionaux ou locaux, huit jours avant l'ouverture de l'enquête et seront rappelées par la même voie le 1er jour de celle-ci.

Article 3 - Le registre d'enquête sera clos et signé le mardi 29 septembre 2026 au soir par le Commissaire-enquêteur, qui visera et signera les pièces de l'instruction ayant servi de base à l'enquête et formulera son avis motivé après avoir recueilli tous les renseignements nécessaires.

Le dossier ainsi établi, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront adressés à la Métropole dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Article 4 - Conformément aux dispositions ci-dessus, monsieur Alain Borowski est nommé Commissaire-enquêteur titulaire et monsieur Gaston Martin est nommé Commissaire-enquêteur suppléant. Ils procéderont, en cette qualité, à la tenue de l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions motivées établies par le Commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête seront consultables par le public à compter du 29 octobre 2026. Elles seront déposées en Mairie de Lyon 7ème ainsi qu'à la Métropole - délégation gestion et exploitation de l'espace public - direction ressources - service administration finances - unité juridique processus délibératif - immeuble le Clip 7ème étage - 83 cours de la Liberté à Lyon 3ème.

Toute personne intéressée pourra également obtenir communication des conclusions motivées et du rapport du Commissaire-enquêteur à partir du 29 octobre 2026 en faisant la demande à madame le Maire de Lyon 7ème.

Article 5 - La Directrice générale et le Comptable public - Service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 16 juillet 2026

En l'absence de Pierre Oliver,
Vice-Président empêché,
La Directrice générale adjointe,

Signé

Séverine Battin

Publié le : 16 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20260716-358581-AR-1-1
Date de télétransmission : 16 juillet 2026
Date de réception préfecture : 16 juillet 2026